

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Enhanced

Pictet Asset Management | 15 décembre 2023

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

Paragraphe 1, 8, 15, 19 et 20 Dans l'ensemble du contrat de fonds, la désignation du compartiment « Pictet CH Enhanced – Swiss Equities 130/30 » se lit désormais comme suit :

« *Pictet CH Enhanced – Swiss Equity Opportunities* »

Seul le nom du compartiment est modifié, à l'exclusion de tout changement de stratégie ou politique de placement.

Lors de l'approbation du contrat de fonds, la FINMA vérifie exclusivement les dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et établit leur conformité légale.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Nous signalons aux investisseurs qu'ils pourront, dans les 30 jours qui suivent la présente publication, faire valoir auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, leurs objections aux modifications proposées ci-dessus, ou demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du fonds régissant le remboursement des parts. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 15 décembre 2023

La direction de fonds
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire
Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73
